

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE



SEANCE DU
16 octobre 2023

OBJET DE LA
DELIBERATION

CESSION PARCELLES AI
440, 441 ET 442
A LA SA D'H.L.M.
FLANDRE OPALE HABITAT

Séance ordinaire du 16 octobre 2023

Le seize octobre deux mil vingt-trois à 19 heures 00, les membres du conseil Municipal de la Commune de DOURGES se sont réunis suite à la convocation qui leur a été adressée le 10 Octobre 2023 par Monsieur Tony FRANCONVILLE, Maire, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony (Proc. De Mme BARLET Stéphanie). M. THUILLIEZ Laurent. Mme WERQUIN Mildred (Proc. De Mme MADAU Graziella). Mme DOUTERLUNGNE Marine. M. RICHARD Frédéric. Mme MIJUN Peggy. (Proc. De M. CANIPET Jérôme). M. TAVERNIER Michel. Mme POCLET Dominique (Proc. De M. GELLEZ Amédée). Mmes BLONDEAU Nathalie. CASSEZ Laetitia (Proc. De Mme CABOCHE Cécile). LEMAIRE Sabrina. DUBOIS Jeanne-Marie. M. MARTIN Bernard. Mme LEWILLE Laura. MM. RUCAR André. M. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine. Mme ANDRE Laetitia (Proc. De M. DEBEAUMONT Pierre). MM. HENAUX Christophe. VANDERSTEEN Pascal. SZYSZKA Jacques. Mme JORION Geneviève.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme BARLET Stéphanie. MM. GELLEZ Amédée. CANIPET Jérôme. Mme CABOCHE Cécile. M. DEBEAUMONT Pierre. Mme MADAU Graziella.

Absent : M. THERY Eric.

Secrétaire de séance : Mme DOUTERLUNGNE Marine.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 26 juin 2023, le Conseil Municipal a autorisé l'acquisition des parcelles cadastrées AI 440 et AI 442 à l'Etablissement Public Foncier de Hauts de France. L'acte notarié a été signé par les deux parties le 05 septembre 2023.

Il s'agit, à présent, de vendre les parcelles reprises ci-dessus, ainsi que la parcelle AI 441 d'une contenance de 363 m2, propriété communale, formant ainsi un ensemble foncier à l'angle des rues Roger Salengro et Colbert d'une contenance de 1 394 m2. La cession s'effectuera au profit de la SA d'H.L.M. Flandre Opale Habitat dans le cadre d'un projet de construction d'un bâtiment de logements collectifs pour personnes âgées (20 logements).

Considérant l'engagement de la SA d'H.L.M. Flandre Opale Habitat d'acquérir les parcelles AI 440, 441 et 442 au prix de 240 000 €,

Vu l'avis des Domaines en date du 25 juillet 2023,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **ACCEPTE** la cession des parcelles AI 440 pour 505 m2, AI 441 pour 363 m2 et AI 442 pour 526 m2 à la SA d'H.L.M. Flandre Opale Habitat au prix de 240 000 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant et toutes les pièces afférentes à cette vente devant Maître FUMERY à ARRAS.
- **PRECISE** que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur.
- **PRECISE** que la recette correspondante sera constatée au budget de la Commune.
- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre
Le Maire,
Tony FRANCONVILLE



REÇU EN PREFECTURE

le 19/10/2023

Application agréée E-legalite.com